

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **30 (1958)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# habitation

## ÉDITION

Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement,  
avenue Georgette 1 Lausanne

## COMITÉ DE PATRONAGE

### LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte  
F. Hermenjat, secrétaire du Cartel romand  
d'hygiène sociale et morale  
E. Virieux, architecte cantonal

### GENÈVE

E. Fatio, architecte  
D. A. Montandon  
E. Martin, architecte

### NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte

### FRIBOURG

R. Aeby, architecte

## RÉDACTION

Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA  
rue Saint-Pierre 1, Lausanne  
tél. (021) 22 50 38

## COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret  
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Hœchel,  
A. Jaquet J.-P. Vouga

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne  
Chèques post. Il. 66 22. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes  
reçoivent «Habitation»:

USAL Section romande de l'Union suisse pour  
l'amélioration du logement

FAS Section romande et Section genevoise  
de la Fédération des architectes suisses

SCH Société coopérative d'habitation, Lau-  
sanne

SCH Société coopérative d'habitation, Genève

SAL Société pour l'amélioration du logement,  
Genève

SYNTEC Syndicat général des employés tech-  
niques, Genève

FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève

## ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 6.— par an. Etranger: Fr. 8.60  
Prix du présent numéro: (Suisse) 80 ct.  
Chèques postaux Il. 66 22

## Quelques définitions

**HABITAT** Lieu habité par une race, une plante, un animal à l'état de nature (Larousse).

(Botanique) Lieu spécialement habité par une espèce végétale (Littré).

**HABITATION** Lieu où l'on habite: domicile, demeure, logement, maison (Larousse).

Action d'habiter un lieu. L'endroit où l'on demeure, domicile, maison (Littré).

**DEMEURE** Habitation, domicile; demeure céleste: paradis; sombre demeure: l'enfer; dernière demeure: le tombeau (Larousse).

Durée de la résidence. Par extension: habitation, domicile. Lieu de résidence (Littré).

**LOGEMENT** Lieu où l'on demeure habituellement. Partie de maison plus modeste qu'un appartement (Larousse).

Le lieu où on loge. Il y a beaucoup de logements dans cette maison: il y a place pour beaucoup de personnes (Littré).

On entend par logement une pièce ou un ensemble de pièces et dépendances, situés dans des constructions permanentes ou des parties distinctes de ces constructions et qui, en raison de la façon dont ils ont été construits, reconstruits, transformés, etc., sont destinés à être habités et peuvent être habités par des ménages privés. Le logement doit avoir un accès à la rue (soit directement, soit par un jardin, une cour, etc.) ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (escalier, passage, galerie). Il y a lieu de compter dans le logement les pièces d'habitation détachées qui, de toute évidence, ont été construites, reconstruites, transformées, etc., pour faire partie du dit logement. (Comité de l'Habitat des Nations Unies.)

**APPARTEMENT** Logement composé de plusieurs pièces (Larousse et Littré).

**PIÈCE** Chacune des parties d'un appartement (Larousse).

Différentes parties d'un appartement (Littré).

On entend par pièce, les chambres à coucher, les salles à manger, les salons, mansardes habitables, chambres de domestiques, cuisines et autres espaces destinés à l'habitation et normalement conçus à cet usage, séparés par des cloisons allant du plancher au plafond et assez grands pour contenir un lit d'adulte (4 m<sup>2</sup> au moins); la plus grande partie du plafond devra se trouver à une hauteur d'au moins 2 m. au-dessus du plancher. Les petites cuisines, couloirs, vérandas, halls, etc., qui n'entrent pas dans la définition ci-dessus, ainsi que les salles de bains et les cabinets d'aisance, n'entrent pas dans la définition «pièce». (Comité de l'Habitat des Nations Unies.)

**CHAMBRE** Pièce d'une maison, spécialement celle où l'on couche (Larousse).

Une pièce d'une maison, et principalement celle qui est affectée à l'usage particulier d'une personne, pour y coucher, travailler.

## Sommaire:

Manifeste de l'Union internationale des organismes familiaux	11
Surfaces minima d'habitation	12
Démographie et logement dans le canton de Vaud	14
L'immeuble Centre-Gare à Genève	16
L'immeuble Arc-en-ciel à La Chaux-de-Fonds	21
Raymond Camus, prophète	22
Informations	30